

## **Note de service n°2012-076 du 26 avril 2012**

(modifiée par la note de service n°2012-182 du 20 novembre 2012)

(Education nationale : bureau DGESCO A2-1)

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; au directeur du service interacadémique des examens et concours (Siec) ; aux chefs d'établissement ; aux professeur(e)s

### **Définition de l'épreuve d'activités interdisciplinaires dans la série ST2S, applicable à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013**

NOR : MENE1221324N

La présente note de service définit l'épreuve d'évaluation des activités interdisciplinaires dans la série sciences et technologies de la santé et du social (ST2S) à compter de la session 2014 de l'examen, dont les épreuves anticipées ont lieu en 2013.

#### 1. Rappel du règlement d'examen

- Épreuve orale anticipée

- Seuls sont pris en compte les points supérieurs à la moyenne de 10 sur 20. Ces points sont multipliés par deux.

#### 2. Objectifs de l'épreuve

L'épreuve a pour objectifs d'évaluer les compétences suivantes :

- collecter des données pertinentes relatives aux différents champs disciplinaires ;
- traiter et analyser les données collectées en intégrant les apports des différentes disciplines ;
- vérifier l'adéquation entre les résultats des recherches et les hypothèses initiales, identifier les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la démarche ;
- expliquer les choix réalisés lors des activités interdisciplinaires et rendre compte des résultats ;
- faire preuve d'initiative, travailler en équipe ;
- soutenir une présentation orale sur le sujet traité.

Cette épreuve porte les programmes de la classe de première des enseignements suivants :

- sciences et techniques sanitaires et sociales ;
- biologie et physiopathologie humaines ;
- mathématiques ou sciences physiques et chimiques.

#### 3. Travail demandé au candidat et évaluation

Conformément aux arrêtés du 28 décembre 2011 relatifs aux programmes des enseignements technologiques de la classe de première en série ST2S, les activités sont menées par petits groupes et organisées sur une durée de trois semaines réparties dans l'année scolaire.

Les thèmes des activités interdisciplinaires peuvent concerner tout fait de société posant des questions sanitaires et/ou sociales, qu'il soit abordé ou non dans les programmes.

L'équipe d'enseignants en charge des enseignements sur lesquels porte l'épreuve accompagne les groupes de candidats dans leur choix du thème d'activités interdisciplinaires et le valide.

L'ensemble de l'équipe pédagogique peut participer à la conception et à la mise en place des activités interdisciplinaires mais seuls peuvent participer à l'évaluation les enseignants des disciplines sur lesquelles porte l'épreuve.

Les candidats redoublants sous statut scolaire choisissent un thème différent de celui préparé pendant leur précédente année de première.

L'épreuve donne lieu à une note sur 20 points.

L'épreuve a lieu en deux parties : une évaluation de la démarche personnelle et de l'investissement du candidat et une évaluation de la soutenance orale.

a. Évaluation de la démarche du candidat et de son investissement

L'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement donne lieu à une note sur 8 points.

La note, assortie d'une appréciation, est attribuée à chaque candidat par au moins deux professeurs en charge d'enseignements différents, ayant suivi les activités interdisciplinaires du groupe de candidats concerné.

L'évaluation est individuelle. Elle fait l'objet d'une fiche établie selon le modèle en annexe 1 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

b. Évaluation de la soutenance orale

L'évaluation de la soutenance, réalisée au cours du troisième trimestre, donne lieu à une note sur 12 points. Cette évaluation est réalisée par deux professeurs qui ont participé au suivi des activités interdisciplinaires. La soutenance orale s'appuie sur un support dont le choix est laissé au groupe de candidats. Elle se compose de deux phases :

- une présentation collective, pendant laquelle chaque candidat du groupe expose une partie du travail, selon un déroulement librement choisi ; chaque candidat dispose d'une durée de 5 minutes ;
- un entretien individuel d'une durée de 10 minutes par candidat. Cet entretien porte sur l'ensemble de la présentation effectuée par le groupe.

L'évaluation est individuelle. Elle fait l'objet d'une fiche d'évaluation établie selon le modèle en annexe 2 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

#### 4. Organisation de l'épreuve

L'épreuve se déroule au sein de l'établissement, sous l'autorité du chef d'établissement. Il arrête, en liaison avec les équipes pédagogiques, les modalités concrètes d'organisation de l'épreuve et contrôle son bon déroulement.

#### 5. Cas des candidats issus des établissements privés hors contrat, individuels ou inscrits au Cned

L'épreuve consiste en une soutenance orale de l'étude par le candidat.

L'épreuve dure 20 minutes. Elle débute par un exposé de 10 minutes, et se poursuit par un entretien.

Sur décision du recteur d'académie, les candidats sont rattachés à un établissement. L'évaluation est réalisée par deux professeurs en charge de l'épreuve dans l'établissement.

L'évaluation est individuelle. Elle fait l'objet d'une fiche d'évaluation établie selon le modèle en annexe 3 de la présente note de service. La note est accompagnée d'appréciations détaillées sur les compétences évaluées.

#### 6. Harmonisation de l'évaluation

Les évaluations conduites au sein de chaque établissement sont examinées par une commission d'harmonisation académique, constituée par le recteur.

La commission d'harmonisation dispose des listes nominatives, des fiches individuelles de notation de chaque candidat, du nombre d'élèves évalués dans le cadre de la session, de la moyenne et de la distribution des notes proposées.

Elle est notamment composée d'au moins un des examinateurs de chaque établissement concerné, désigné par son chef d'établissement.

Elle compare les évaluations des établissements et propose des notes harmonisées au jury, qui arrête définitivement la note de chaque candidat.

La commission d'harmonisation dresse un bilan du déroulement de l'épreuve et préconise, le cas échéant, des améliorations en matière d'évaluation de l'épreuve. Bilan et préconisations sont remis au

recteur, qui les transmet, sous forme numérique, à la direction générale de l'enseignement scolaire. Le cas échéant, le recteur donne des instructions aux chefs d'établissements en vue des sessions ultérieures en s'appuyant sur les préconisations de la commission.

Au vu du nombre d'établissements concernés et de leur éloignement géographique, le recteur peut réunir plusieurs commissions.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative  
et par délégation,

Le directeur général de l'enseignement scolaire,  
Jean-Michel Blanquer

## Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires

## Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de son investissement.

<b>SESSION :</b>	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :
<b>THEME TRAITE :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	rigueur de la démarche				
	Diversité des sources d'information				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des sources d'information				
Organisation du travail	planification du travail				
	répartition des tâches				
Investissement	participation au travail de groupe				
	prise d'initiative				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 8</b>
---------------	------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

## Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires

## Fiche d'évaluation de la soutenance orale

<b>SESSION :</b>	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE : ACADEMIE :
<b>THEME TRAITE :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Support présenté	pertinence du support				
	qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	structuration de la présentation				
	utilisation efficace du support				
	présentation de la démarche de recherche				
	présentation des résultats de recherche				
	intégration des apports disciplinaires				
Entretien	raisonnements développés à partir des questions posées				
	pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	clarté du propos				
	rigueur du vocabulaire				

<b>NOTE :</b>	<b>/ 12</b>
---------------	-------------

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures

## Epreuve anticipée d'activités interdisciplinaires

## Fiche d'évaluation de la démarche du candidat et de la soutenance orale.

<b>SESSION :</b>	
NOM DU CANDIDAT :	ETABLISSEMENT :
PRENOM DU CANDIDAT :	VILLE :
	ACADEMIE :
<b>THEME TRAITÉ :</b>	

Critères d'évaluation		Très Insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant
Démarche de recherche	rigueur de la démarche				
	Diversité des sources d'information				
	Fiabilité des sources d'information				
	Pertinence des sources d'information				
Support présenté	pertinence du support				
	qualité de la rédaction du support (clarté, soin et richesse)				
Présentation	structuration de la présentation				
	utilisation efficace du support				
	présentation de la démarche de recherche				
	présentation des résultats de recherche				
	intégration des apports disciplinaires				
Entretien	raisonnements développés à partir des questions posées				
	pertinence des réponses du candidat aux questions posées				
	maîtrise des connaissances mobilisées				
Expression orale	clarté du propos				
	rigueur du vocabulaire				

NOTE :

/ 20

COMMENTAIRES	
Noms et prénoms des examinateurs	Date et signatures